

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité

Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

Saber OUBIRI

Université Catholique, Louvain, Belgique

Unité de recherche: Arabic Studies,

Antwerp Sint-Andries Campus

saber.oubiri@kuleuven.be

Date de réception: 30/06/2019

Date d'acceptation: 16/09/2019

Date de publication: 30/10/2019

Résumé:

Le présent travail discutera de la question de la traduisibilité, l'intraduisibilité et en particulier de la traduction du Coran, les courants qui sont pour et ceux qui en sont contre. Le chercheur citera les traductions françaises du Coran, et prendra en exemple la traduction en français du terme arabe **فَاح** (Fath), tiré des Sourates: Al-Baqara (2) verset 76, Al-Araf (7) verset 89, Al-Zumar (39) verset 71 et Al-Nasr (110) verset 1, dans des versions de traduction du Coran faites par dix-sept traducteurs, auxquelles le chercheur a pu accéder. Le but est de démontrer la particularité du texte coranique, et sa terminologie spécifique, les difficultés de la traduction auxquelles les traducteurs font face lorsqu'il s'agit de la traduction du Coran. Le chercheur a choisi le terme **فَاح** (Fath), entre autres, car il établit le caractère singulier du texte coranique, à savoir la polysémie. Ledit terme est donné ici à titre d'exemple, bien qu'il existe plusieurs dans le Coran, et qu'on ne peut recenser dans ce travail. Nous avons cherché et comparé la traduction du terme **فَاح**, vers le français, dans les traductions des versets se trouvant dans les Sourates susmentionnées. Par la suite, nous avons classé les traductions des traducteurs par ordre alphabétique. De plus, nous avons examiné le terme **عِدَّة** (Iddah), tiré des Sourates : Al-Ahzab (33), verset 49, et Al-Talaq (65), verset 1. Celui-ci, parmi d'autres, illustre la problématique de l'intraduisibilité de la terminologie du Coran. Nous avons eu recours aux mêmes traducteurs pour voir comment chacun a résolu ce problème. Quelle approche que chacun a utilisée pour surmonter la difficulté de l'intraduisibilité

Mots-clés: Coran; Traduisibilité; Intraduisibilité; Fath; Iddah.

The Koran, between translatability and untranslability
Case of verses from the Koran translated from Arabic into French

Abstract:

This work will discuss the issue of translatability, untranslability and in particular the translation of the Koran, the currents that are for and those who are against it. The researcher will cite the French translations of the Koran, and will take as an example the French translation of the Arabic term **فتح** (Fath), taken from Suras: Al-Baqara (2) verse 76, Al-Araf (7) verse 89, Al-Zumar (39) verse 71 and Al-Nasr (110) verse 1, in versions of translation of the Koran made by seventeen translators, which the researcher was able to access. The aim is to demonstrate the peculiarity of the Qur'anic text, and its specific terminology, the translation difficulties that translators face when it comes to the translation of the Qur'an. The researcher chose the term **فتح** (Fath), among others, because it establishes the singular character of the Koranic text, namely polysemy. The term is given here by way of example, although there are several in the Qur'an, and which cannot be listed in this work. We searched and compared the translation of the term **فتح**, into French, in the translations of the verses found in the Suras mentioned above. We then classified the translations of the translators in alphabetical order. In addition, we have examined the term **عِدَّة** (Iddah), taken from Suras: Al-Ahzab (33), verse 49, and Al-Talaq (65), verse 1. This, among others, illustrates the problem of the untranslability of the terminology of the Koran. We used the same translators to see how everyone solved this problem, what approach each one used to overcome the difficulty of untranslability

Keywords: Koran; Translatability; Untranslability; Fath; Iddah.

1-Traduisibilité et Intraduisibilité

Le concept de la traduction a connu une évolution par rapport à sa pratique. Par exemple, l'adjectif *traduisible* et *intraduisible* est apparu qu'au XVIIIe siècle. Jusqu'au XVIIe traduisible signifiait exclusivement que l'on peut emmener ou conduire devant la justice (TLF). Et la question de l'*intraduisibilité* n'apparaît que dans le XIXe (on ne trouve pas le terme dans le *Trésor de la Langue française*). (Lécrivain 2007 :140). Diderot (1772) a défini le mot *intraduisible* dans son encyclopédie ainsi : « *Un auteur est intraduisible, lorsqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la*

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

même idée, ou précisément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur. ».

Cette définition de la traduisibilité ne mentionne pas la conception de Nida (1964/2003: 126) lorsqu'il explique le terme "*traduire*" en disant qu'il existe plusieurs types de traduction et chaque traduction possède ses propres critères, objectifs et méthodes (Watson 2007 : 12). Nous pouvons ajouter à cela la définition que donne Darblenet (cité par Takam s.d: 84), à la traduction pour comprendre bien le terme et pour montrer qu'il est possible d'établir des correspondances interlinguistiques entre les unités de deux langues données:

La traduction est l'opération qui consiste à faire passer d'une langue dans une autre tous les éléments de sens d'un passage et rien que ces éléments en s'assurant qu'ils conservent dans la langue d'arrivée leur importance relative ainsi que leur tonalité, et en tenant compte des différences entre les cultures auxquelles correspondent respectivement la langue de départ et la langue d'arrivée.

Il est important de se poser la question de : quel énoncé ou quel type de texte est intraduisible? Est-il vrai que la traduction est toujours possible? Tant qu'il existe des divergences en termes de lexicque, syntaxe, et culture, entre deux langues, la traduction n'est pas toujours évidente et la tâche du traducteur devient de plus en plus difficile. Par exemple, le mot *chien* n'a pas toujours le même sens dans toutes les langues.

Mounin (1963: 46) écrit:

Le "*chien*" recevra une description sémantique tout à fait différente chez les Eskimos, où il est surtout un animal de trait, chez les Parses, où il est animal sacré, dans telle société hindoue, où il est reprouvé comme paria, et dans nos sociétés occidentales dans lesquelles il est surtout l'animal domestique, dressé pour la chasse ou la vigilance.

Nous pouvons aussi ajouter un autre point qui témoigne de l'impossibilité de la traduction. C'est le facteur culturel qui entre en jeu et pose un problème pour le traducteur, et pour la traduction elle-même.

On a déjà dit, et l'idée est établie, qu'une traduction ne concerne pas seulement un passage entre deux langues, mais entre deux cultures, ou deux encyclopédies. Un traducteur tient compte des règles linguistiques, mais aussi d'éléments culturels, au sens le plus large du terme (Eco 1986 : 190, cité par Christine).

Faut-il sacrifier le fond pour la forme? Ou peut-on être fidèle au deux? Un traducteur chinois disait : « *Les traductions sont comme les femmes: quand elles sont belles, elles ne sont pas fidèles; et quand elles sont fidèles, elles ne sont pas belles* ».

Cela nous amène à parler des types de textes qui sont intraduisibles. Je suis d'accord avec ceux qui disent que la traduction littéraire, et en particulier la traduction de la poésie, est impossible. Du fait que « *la traduction littéraire n'est pas une opération linguistique, c'est une opération littéraire* » (Mounin 1963: 13, cité par Cary). La traduction publicitaire est aussi impossible. Lorsque le traducteur est devant ce genre de texte, il doit recourir à l'adaptation pour pouvoir accomplir sa tâche. C'est bien l'avis de Guidère et Lugrin, (Takems.d. :92) lorsqu'ils ont dit que le traducteur doit: non seulement traduire, mais aussi adapter le message publicitaire au contexte socioculturel dans lequel il devra pouvoir prendre place. Contrairement à nombre d'autres champs d'applications de la traduction, la traduction publicitaire doit non seulement s'adapter aux sensibilités d'une cible qui diffère d'un lieu à l'autre, mais aussi composer avec l'image, et avec les liens étroits qu'elle tisse avec cette dernière.

Dans son ouvrage intitulé: *A Linguistic Theory of Translation* (1965), Catford (Watson 2007: 13) cite certaines limites de traduisibilité à l'égard de ce qu'il a appelé *restricted translation* (traduction limitée-je traduis). Catford définit *restricted translation* comme suit:

replacement of SL textual material by equivalent TL textual material, at only one level (Catford 1965: 22).

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité **Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français**

En outre, Catford (cité par Watson 2007: 13) distingue entre deux types de traduisibilité: la *traduisibilité linguistique* et la *traduisibilité culturelle*.

Il y a lieu ici de souligner la définition que donne Derrida au terme d'intraduisible :

Non que je cultive l'intraduisible. Rien n'est intraduisible pour peu qu'on se donne le temps de la dépense ou l'expansion d'un discours compétent qui se mesure à la puissance de l'original. Mais 'intraduisible' demeure - doit rester, me dit ma loi - l'économie poétique de l'idiome, celui qui m'importe, car je mourrais encore plus vite sans lui, et qui m'importe, moi-même à moi-même, là où une 'quantité' formelle donnée échoue toujours à restituer l'événement singulier de l'original, c'est-à-dire à le faire oublier, une fois enregistré, à emporter son nombre, l'ombre prosodique de son quantum. (...) Rien n'est intraduisible en un sens, mais en un autre sens tout est intraduisible, la traduction est un autre nom de l'impossible. En un autre sens du mot 'traduction', bien sûr, et d'un sens à l'autre il m'est facile de tenir toujours ferme entre ces deux hyperboles qui sont au fond la même et se traduisent encore l'une l'autre (Lezra 2015 : 181).

Pour conclure, nous pouvons dire que la traduction reste possible et pour la réussir, il faut prendre en considération deux aspects essentiels dans toute langue, à savoir l'aspect linguistique et l'aspect culturel. Le traducteur utilise des méthodes et des stratégies afin de surmonter ces difficultés. Nous citons ici quelques-unes, sans pour autant les débattre : l'emprunt, la transcription, la transposition, le calque, le néologisme, et l'adaptation (Catford 1965: 17-19). Cependant, Barbara Cassan, va plus loin en ajoutant le terme réinvention à l'adaptation, lorsqu'elle cite la parution de la version anglaise, le *Dictionary of Untranslatables*, en la qualifiant de : première traduction-adaptation-réinvention complète du *Vocabulaire européen* (Cassan, s.d:13).

2-Traduisibilité et intraduisibilité du Coran

Les juristes, les exégètes et les théologiens étaient confrontés à des questions telles que : Est-il possible de traduire le Coran? Est-il licite de le faire? La traduction est-elle toujours

la parole de Dieu, ou seulement une paraphrase ou une interprétation de celle-ci? Peut-on faire la prière en récitant une traduction? (Sadek et Basalamah 2007 : 98)

Ainsi, la traduction du Coran entre dans le cadre d'une tradition théologique qui a fait pour longtemps obstacle à la traduction du Livre inimitable (Lassave 2009 : 15). En outre, ce qui a longtemps servi à s'opposer à la traduction du Coran, écrit en arabe, langue d'une richesse sémantique et linguistique sans équivalent, est le dogme de son caractère inimitable, et l'être humain ne peut reproduire quelque chose de semblable au Coran. Pourquoi? Al-Khatibi (cité par Catford 1965 : 26) répond à cette question :

Among these reasons is the fact that their knowledge does not encompass all the nouns and words of the Arabic language which are the receptacles and conveyors of meaning; their understandings do not grasp all the meanings of the things conveyed by these words; and their knowledge is not complete enough to exhaust all the modes of arrangement by which these words are composed and linked together so that they might try and choose the best and the most beautiful of them and produce a speech like it. Indeed, speech is composed of these three things: a word which conveys a meaning which subsists in it, and a linking which arranges the two. If you contemplate the Qura"n you will find these things to be the height of nobility and virtue so that you will not see any words more eloquent or lucid or sweeter than its words, and you will not see any arrangement more beautifully composed and more harmonious and congruent than its arrangement. As for the meanings, it is obvious to one possessed of a mind that the intellects testify that they are foremost in their field, and ascend to the highest degrees of merit in their properties and attributes. . . Therefore you should now understand and know that the Qura"n is an inimitable miracle because it came with the most eloquent of expressions, in the most beautiful forms of composition, containing the most authentic meanings.

Le Coran lui-même parle de cette inimitabilité dans la sourate 17, verset 88 : « *Dis si les hommes et les génies s'unissaient pour produire rien de semblable au Coran, ils y*

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

échoueraient, même en se soutenant les uns les autres ».
(Berque 1990 :303).

D'autant plus que la compréhension du texte coranique exige une bonne connaissance de la langue arabe. Il existe un grand rapport entre le Coran et la langue arabe. Guillaume (1990) souligne ce fait en disant:

The Qur'an...cannot be translated without grave loss. It has a rhythm of peculiar beauty and a cadence that charms the ear (cité par Abdul-Raof, 2004: 93).

Par conséquent, on trouve des courants, dits conservateurs, dans l'Islam qui soutiennent que le Coran ne peut exister qu'en arabe et qu'il ne peut pas et ne devrait pas être traduit. Malgré cette résistance à la traduction du Coran, il y a eu très tôt, dans l'histoire, soit une traduction partielle ou entière du Livre sacré. On peut mentionner ici, du vivant du prophète " Mahomet ", la traduction de la sourate d'Al Fatiha (premier chapitre du Coran) par le persan Salman Al-Farisi en 956 CE, à la suite de la demande reçue des Iraniens convertis à l'islam, et ce afin de leur permettre de réciter le Coran dans leur langue. On peut lire, à cet égard, l'affirmation du juriste hanéfite, Chams'ul-A'immah as-Sarakhsi (Hamidullah 1978 : 26).

On a rapporté que les Perses ont écrit à Salman al-Fârîsi lui demandant de leur envoyer une traduction en perse de la sourate al Fâtiha. Ainsi ces personnes récitèrent cette traduction jusqu'à ce que leurs langues fussent familiarisées avec le texte arabe.

En plus, il y aurait eu une traduction en syriaque faite au cours du VIIe siècle, en langue berbère en 738, en « indien » (probablement en sindhi) en 883 (Sadek et Basalamah 2007 : 92). Les premières traductions du Coran voyaient le jour au Moyen-Âge. Elles avaient pour objectif la justification de la condamnation chrétienne de l'Islam (Neuve-Église 2006). Le Coran est traduit pour mieux le réfuter. Ainsi donc, on rencontre la traduction en latin réalisée par Robert de Kennet au XIIe siècle et publiée en 1543, près de quatre siècles plus tard.

L'érudit Ghazali qui a toute sa vie défendu l'idée que le Coran n'est pas constitué d'un texte ordinaire, et qu'il faut alors le conserver tel quel, fait partie de ceux qui prônent l'intraduisibilité du Coran, indissociable du génie de la langue arabe. Il s'opposa à la traduction du Coran vers le turc ou le persan. Il a ainsi écrit dans une épître, vers la fin de sa vie : *Iljâm l-'awâmm 'an 'ilm l-kalâm*, dans laquelle il a émis des règles (Mimouni 2011: 181).

Il est obligatoire, pour tous, de garder les mêmes mots rapportés par la tradition et de s'interdire de les manier selon six cas: *Al-Tafsîr*, la traduction, *Al-Ta'wîl*, l'interprétation, *Al-Ta'rîf*, la déclinaison, *Al-Tafri'*, la dérivation, *Aljam'* et *Al-Tafriq*, combinaison et dissociation.

Il a donné comme raisons pour justifier cette interdiction les distinctions linguistiques entre les langues et le manque de synonymie, et particulièrement entre l'arabe et le perse. Il mentionne l'exemple du terme, *al-istiwâ*, qui veut dire la Session de Dieu sur le Trône. Il souligne que ce terme n'a pas d'équivalent, dans le même sens voulu par la langue arabe, chez les Perses. Il conclut que l'usage et la signification sont plus précis que le terme arabe *Istiwâ* en langue persane. (Mimouni 2011: 182).

L'interdiction de la traduction du Coran est allée plus loin avec une *fatwa* émise par l'Imam Abu Hanifah qui interdisait la récitation de la Sourate d'Al-Fatiha lors des prières, avec des versions traduites. Notons que cette *fatwa* a été retirée plus tard (Abdul-Raof 2004 : 92). En 1908, Muhammad Rashid Rida a émis une autre *fatwa* interdisant la traduction du Coran, même aux peuples pour qui l'arabe est incompréhensible. Il a proposé à la place de la traduction de recourir à l'interprétation simplifiée du Coran et de la leur communiquer, pour leur permettre de le comprendre (Sadek et Basalamah 2007 : 99).

Cependant, on trouve d'autres érudits en islam qui ont soutenu l'idée de la traduction du Coran. Nous pouvons citer, entre autres, Sheikh Muhammad Mustafa al-Maraghi, ex-grand cheikh d'al-Azhar. Il a exposé son point de vue sur le sujet, dans un traité, publié en 1932 dans la revue *Nur Al-Islam* intitulé :

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

"*Bahth fi Tarjamat al-Qur'an al-Karim wa-'Ahkamiha*". Et pour appuyer son argument, il a fait référence, sur le sujet, aux opinions d'al-Shatibi, Ibn Hajar et al-Zamakhshari. Al-Maraghi mentionne qu'Al-Shatibi affirme que: «*It is possible to translate the Qur'an, if the absolute meaning alone is considered, since by common agreement of all Muslims it is permissible to comment on it, and this agreement on its interpretation (tafsir) was an argument for the legitimacy of its translation* (Al-Jabari 2008 :34).

2.1-Traductions des non-musulmans

Nous pouvons relever deux types de traductions du Coran, celles entreprises par des musulmans et d'autres faites par des non-musulmans. À l'issue des traductions syriaques, nous constatons une tendance des non-musulmans vers la traduction du Coran à des fins polémiques. Ainsi, avec l'émergence d'une nouvelle religion, l'Islam, qui ne cessait de se propager, il était nécessaire de la comprendre, et la traduction représentait un outil pour réaliser cet objectif. Cet intérêt s'est développé à l'Europe médiévale. Par conséquent, on voit la traduction latine de Robert de Ketton (en 1143), la version italienne d'Andrea Arrivabene, et la version française d'André du Ryer (publiée en 1647). Par contre, Alexander Ross a entrepris en 1649 la première traduction anglaise du Coran, qui est en réalité une traduction à partir de la traduction française de du Ryer (Sadek et Basalamah 2007 : 92). Les traductions les plus connues du Coran apparues au 18^e siècle sont celles entreprises par Sale (1734, en anglais), Savory (1751, en français), et Boysen (1773, en allemand). (Najim, Zulkifli s.d.: 77).

2.2-Traductions des musulmans

On voit apparaître entre 1905 et 1912 trois traductions anglaises entreprises par des musulmans. Ils avaient comme but de défendre le Coran contre les traductions des missionnaires. La plus connue de ces traductions est celle de Pickthall (publiée en 1930 à Londres). En 1980, on trouve la traduction faite par Muhammad Asad. Cette dernière a le mérite d'accompagner la traduction du texte original par des commentaires (Sadek, Basalamah 2007 : 96). On peut aussi citer deux traductions en anglais, de deux chercheurs de renommés : Yusuf Ali (The Holy

Qur'an: Text, Translation and Commentary, 1934) et M. A. S. Abdel Haleem (The Qur'an, 2004). (Najim, Zulkifli s.d.: 77).

2.3-Traductions françaises

Les traductions françaises faites soit par des musulmans ou des non-musulmans sont nombreuses. Nous pouvons mentionner les plus importantes d'entre elles :

- Le Sieur du Ryerqui a réalisé la première traduction française du Coran en 1647, *L'Alcoran de Mahomet*.
- Claude Etienne Savary, *Le Koran*, en 1783 ;
- Albert de Biberstein Kasimirski, *Le Koran*, en 1840 ;
- Fatma-Zaïda, *L'Alcoran*, en 1861 ;
- Edouard Montet, *Le Coran*, en 1925 ;
- Ahmed Laimèche et B. Ben Daoud, *Le Coran, lecture par excellence*, en 1931 ;
- O. Pesle et Ahmed Tidjani, *Le Coran*, en 1946 ;
- Régis Blachère, *Le Coran*, en 1945-1951 et 1957 ;
- Denise Masson, *Le Coran*, en 1967 ;
- Si Hamza Boubakeur, *Le Coran*, en 1972 ;
- Jean Grosjean, *Le Coran*, en 1979 ;
- Sadok Mazigh, *Le Coran*, en 1985 ;
- Jacques Berque, *Le Coran*, en 1990 ;
- René R. Khawam, *Le Qoran*, en 1990 ;
- André Chouraqui, *Le Coran*, en 1990 ;
- Mohammed Chiadmi, *Le Noble Coran*, en 2004 ;
- Sami Awad Aldeeb Abu-Sahlieh, *Le Coran*, en 2008 ;
- Malek Chebel, *Le Coran*, en 2009, doublée d'un *Dictionnaire encyclopédique du Coran*. (Borrmans s.d: 30).

Le chercheur s'est basé dans le présent travail sur dix-sept traductions françaises : Abdallah Penot, Albert Kazimirski, André Chouraqui, Boureïma Abdou Daouda, Claude-Étienne Savary, Denise Masson, G.H. Abolqasemi Fakhri, Jacques Berque, Jean Grasjean, Jean-Louis Michon, Malek Chebel, Mulana Muhammad Ali, Mohammed Chiadmi, Mohammed El-Moktar Ould Bah, Muhammad Hamidullah, Régis Blachère et Zineb Abdelaziz.

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

Les traductions faites par des musulmans, qui sont les plus utilisées sont celles de Muhammad Hamidullah, publiée en 1959 et celle de Hamza Boubakeur, publiée en 1990 (Sadek et Basalamah 2007 : 98).

3-Les restrictions à l'égard de la traduisibilité du Coran

Nous entendons par restrictions les éléments qui font que la traduction du Coran est une mission très difficile, pour ne pas dire impossible. On peut citer ici les restrictions lexicales et sémantiques, les restrictions structurales, les restrictions rhétoriques, et finalement les restrictions culturelles (Abdul-Rahman Khalaf, MohdYusoff : 83). Nous allons donner comme exemple ci-dessous, dans notre comparaison de traduction, la restriction sémantique et culturelle.

4-Comparaison de la traduction du terme **فتح**

Avant d'entamer le travail de comparaison des traductions, on va voir la définition en arabe, du terme **fath**, et sa définition en français. Ensuite on prendra la traduction de chaque traducteur et on fera la comparaison.

4.1-Définition en arabe:

(Dictionnaire Taj Al-Arouss) **فتح في تاج العروس**
فَتَحَ الْبَابَ كَمَنْعَ يَفْتَحُهُ فَتْحًا فَاَنْفَتَحَ: ضِدُّ اَغْلَقَ كَفَتَّحَ الْاَبْوَابَ فَاَنْفَتَحَتْ شِدْدَ الْكَثْرَةِ
(C'est ouvrir, comme dans ouvrir une porte, le contraire de fermer). C'est le sens général du terme Fath.

وَالْفَتْحُ: النَّصْرُ

(Ouvrir au sens de victoire). Ici, c'est un sens qu'on trouve dans l'une de nos versets.

الْفَتْحُ فِي لُغَةِ حِمَيْرٍ: الْحُكْمُ بَيْنَ الْخَصْمَيْنِ
(Juger entre deux partis). On peut voir ce sens dans l'une des versets que nous avons étudiés.

(Mujaam de la langue arabe contemporaine) **معجم اللغة العربية المعاصرة**

فتحعليه الأمر: أعلمه به ووقفه عليه

(Faire connaître quelque chose à quelqu'un).

4.2-Définition en français:

Le dictionnaire Larousse français en ligne donne plusieurs définitions au terme ouvrir (verbe) ou ouverture (nom),

équivalent du terme arabe Fath. Nous allons citer ci-dessous quelques-unes.

Ouvrir

- Défaire, détacher, déplier, décoller, écartier, tirer, etc., ce qui était attaché, plié, fermé, etc.
- Déplacer les éléments mobiles d'un système de fermeture de telle sorte que le passage entre l'intérieur et l'extérieur est rendu possible.
- Sans complément, ouvrir la porte : On sonne ; va ouvrir.
- Ôter, dégager, dévisser l'obstacle qui isole l'intérieur de l'extérieur de quelque chose.
- Écartier deux éléments joints : Ouvrir les bras. Ouvrir un compas.
- Percer, couper quelque chose de solide : Ouvrir un abcès.
- Aggrandir ou créer une ouverture : Ouvrir une fissure dans le mur.
- Faire un passage, le créer ou le libérer pour permettre la circulation : Ouvrir une piste dans la jungle.
- Faire fonctionner quelque chose, le mettre en état de marche.

Il est important de souligner que je n'ai pas trouvé le sens de **dévoiler** qu'on trouve dans le sens du verset 76 de la Sourate Al-Bakara, le sens de **rendre justice** du verset 89 de la Sourate Al-Araf, le sens de **victoire** qu'on trouve dans le sens du verset 1 de la Sourate Al-Nasr, parmi toutes les définitions données par le dictionnaire Larousse.

4.3-Sourate Al-Baqara (2)

Verset 76 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
وَإِذَا لَقُوا الَّذِينَ آمَنُوا قَالُوا آمَنَّا وَإِذَا خَلَا بِبَعْضِهِمْ إِلَىٰ بَعْضٍ قَالُوا أَنُحَدِّثُوكُمْ بِمَا فَتَحَ اللَّهُ عَلَيْكُمْ لِيُحَاجُّوكُمْ بِهِ عِنْدَ رَبِّكُمْ أَفَلَا تَعْقِلُونَ.	... Les entretenez- vous de ce que Dieu vous a révélé afin qu'ils s'en servent d'argument...	Abdallah Penot
Translittération Wa 'Idhā Laqū Al-Ladhīna 'Āmanū Qālū 'Āmannā Wa 'Idhā Khalā Ba`ḍuhum 'Ilā Ba`ḍin	... Racontez-vous aux musulmans ce que Dieu vous a révélé , afin qu'ils s'en servent devant lui pour vous combattre...	Albert Kazimrski

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

<p>Qālū 'Atuḥaddithūnahum Bimā Fataḥa Allāhu `Alaykum Liyuhājjūkum Bihi `Inda Rabbikum 'Afalā Ta`qilūna</p>	<p>...ils disent: « Leur raconterez-vous ce qu'Allah vous a dévoilé, pour qu'ils argumentent contre vous...</p>	André Chouraqui
	<p>...Ils disent : allez-vous (juifs) leur confier (aux musulmans) ce qu'Allah vous a révélé...</p>	Boureïma Abdou Daouda
	<p>...Ils disent raconterons-nous aux Musulmans ce que Dieu nous a découvert...</p>	Claude-Étienne Savary
	<p>...Ils disent : allez-vous leur parler ce que Dieu vous a accordé...</p>	Denise Masson
	<p>...ils disent : « Allez-vous leur confier (aux croyants) ce que DIEU vous a dévoilé...</p>	G.H. Abolqasemi Fakhri
	<p>...Vous les entretiendriez de ce sur quoi Dieu vous donne ouverture...</p>	Jacques Berque
	<p>...Ils se disent : Dirions-nous ce que Dieu nous a révélé...</p>	Jean Grasjean
	<p>...ils disent : « Allez-vous leur parler de ce que Dieu vous a révélé...</p>	Jean-Louis Michon
	<p>...ils disent le contraire : Allez-vous leur raconter ce que Dieu a révélé...</p>	Malek Chebel
	<p>...Est-ce que tu leur parles de ce qu'Allah t'a révélé...</p>	Mulana Muhammad Ali
<p>... ils se disent : « Allez-vous leur livrer ce</p>	Mohammed Chiadmi	

	que Dieu vous a enseigné...	
	...Ils se disent : Entretiendriez ces gens de ce dont Allah vous ainstruits...	Mohammed El-Moktar Ould Bah
	...Ils disent : allez-vous leur raconter ce que Dieu vous a découvert...	Muhammad Hamidullah
	...Ils (se) dissent: Entretiendrez-vous ces (convertis) de ce que Allah vous a octroyé...	Régis Blachère
	...Ils se dissent: leur parlez-vous ce qu'Allah vous a dévoilé...	Zineb Abdelaziz

Ici, nous remarquons que les traducteurs Penot, Kazimirski, Abdou Daouda, Grasjean, Chebel et Muhammad Ali ont choisi de traduire le terme **fath** par le verbe **révéler**. Je crois qu'ils ont raté le sens exact dans l'original, car la révélation, dans le Coran, est réservée seulement aux prophètes. Il s'agit là des juifs auxquels Allah a confié la description des qualités du prophète Mohamet, qui sont inscrites dans la Tawrat.

Le traducteur Chouraqui et la traductrice Abdelaziz ont bien saisi le sens du terme **fath**. Ils l'ont rendu par **dévoiler**, ce qui est bien ce que veut dire le verset. Le traducteur, Berque, a fait fausse piste et il a totalement échappé au sens, car il a fait une traduction littérale (donne ouverture). Si on lit sa version, c'est vraiment loin du sens voulu par le verset.

4.4-Sourate Al-Al-Araf (7)

Verset 89 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
<p>قَدْ أَفْتَرْنَا عَلَى اللَّهِ كَذِبًا إِنْ عُدْنَا فِي مِلَّتِكُمْ بَعْدَ إِذْ نَجَّانَا اللَّهُ مِنْهَا وَمَا يَكُونُ لَنَا أَنْ نَعُودَ فِيهَا إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّنَا وَسِعَ رَبُّنَا كُلَّ شَيْءٍ عِلْمًا عَلَى اللَّهِ</p>	<p>...C'est à Dieu que nous nous en remettons; Seigneur arbitre entre notre peuple et nous selon la Vérité...</p>	Abdallah Penot

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

<p>تَوَكَّلْنَا رَبَّنَا افْتَحْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ قَوْمِنَا بِالْحَقِّ وَأَنْتَ خَيْرُ الْفَاتِحِينَ.</p> <p>Translittération Qadi Aftaraynā `Alá Allāhi Kadhibāan `In `Udnā Fī Millatikum Ba`da `Idh Najjānā Allāhu Minhā Wa Mā Yakūnu Lanā `An Na`ūda Fīhā `Illā `An Yashā'a Allāhu Rabbunā Wasi`a Rabbunā Kulla Shay'in `Ilmāan `Alá Allāhi Tawakkalnā Rabbanā Aftah Baynanā Wa Bayna Qawminā Bil-Ĥaqqi Wa `Anta Khayru Al-Fātihīna</p>	<p>...Nous avons mis notre confiance en Dieu. Seigneur, décide entre nous, car tu es le plus habile parmi ceux qui décident.</p>	Albert Kazimrski
	<p>...Nous nous appuyons sur Allah. Notre Rabb nous introduit, nous et notre peuple...</p>	André Chouraqui
	<p>...O notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple car Tu es le meilleur des juges.</p>	Boureïma Abdou Daouda
	<p>...Seigneur, tiens la balance entre nous et le peuple. Tu es le plus équitable des Juges.</p>	Claude-Étienne Savary
	<p>...Notre Seigneur! Prononce, en toute vérité, un jugement entre nous et ton peuple. Tu es le meilleur des Juges.</p>	Denise Masson
	<p>...Seigneur, tranche par la vérité entre notre peuple et nous, Tu es le Meilleur des juges.</p>	G.H. Abolqasemi Fakhri
	<p>...Notre Seigneur, ouvre entre nous et notre peuple l'ouverture de vérité...</p>	Jacques Berque
	<p>...Nous nous fions à Dieu. Seigneur décide avec justice entre notre peuple et nous...</p>	Jean Grasjean
	<p>...Notre Seigneur ! Prononce entre nous et notre peuple une sentence véridique...</p>	Jean-Louis Michon
	<p>... Ô Seigneur, que Ta</p>	Malek Chebel

	justice tranche par Sa vérité entre nous et notre peuple...	
	...Notre Seigneur, décide entre nous et notre peuple...	Mulana Muhammad Ali
	Seigneur ! Veuille trancher , en toute équité, le différend qui nous oppose à notre peuple, car Tu es le Meilleur des juges	Mohammed Chiadmi
	...Seigneur! Puisses-Tu trancher entre nous et notre peuple selon la vérité...	Mohammed El-Moktar Ould Bah
	...O notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple...	Muhammad Hamidullah
	...Seigneur! tranche , par la Vérité, entre nous et notre peuple...	Régis Blachère
	...Notre Seigneur, assiste -nous contre nos gens, en toute justice...	Zineb Abdelaziz

Le sens de fath ici est **rendre justice, trancher** et **arbitrer**. Selon les traductions, je considère que le choix d'**arbitrer** que Penot a fait est le meilleur. Bien que les versions d'Abdou Daouda, Masson, Fakhri, Grasjean, Michon, Chebel, Chiadmi, Ould Bah, Hamidullah et Blachere rendent le sens. Tandis que la traduction de Berque est littérale, lorsqu'il donne comme terme équivalent le verbe **ouvrir**. Il ne s'agit guère d'ouvrir, dans ce contexte. Une lecture des causes de la révélation de ce verset nous donne facilement le sens du terme utilisé.

4.5-SourateAl Zumar 39

Verset 71 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
وَسِيْقَ الَّذِينَ كَفَرُوا إِلَىٰ جَهَنَّمَ زُمَرًا	...Lorsqu'ils s'y présenteront, ses portes	Abdallah Penot

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

<p>حَتَّىٰ إِذَا جَاؤُوهَا فَتَحْتِ أَبْوَابَهَا وَقَالَ لَهُمْ خُزِّنْهَا أَلَمْ يَأْتِكُمْ رُسُلٌ مِّنكُمْ يَتْلُونَ عَلَيْكُمْ آيَاتِ رَبِّكُمْ وَيُنذِرُونَكُمْ لِقَاءَ يَوْمِكُمْ هَٰذَا قَالُوا بَلَىٰ وَلَكِنْ حَقَّتْ كَلِمَةُ الْعَذَابِ عَلَى الْكَافِرِينَ.</p> <p>Translittération WaSīqa Al-Ladhīna Kafarū 'Ilā Jahannama Zumarāan Ḥattā 'Idhā Jā'ūhā Futīhat 'Abwābuhā Wa Qāla Lahum Khazanatuhā 'Alam Ya'tikum Rusulun Minkum Yatlūna `Alaykum 'Āyāti Rabbikum Wa Yundhirūnakum Liqā'a Yawmikum Hādhā Qālū Balā Wa Lakin Ḥaqqat Kalimatu Al-'Adhābi `Alā Al-Kāfirīna</p>	<p>leur seront ouvertes...</p>	
	<p>Les infidèles seront poussés par troupes vers la géhenne, et, lorsqu'ils y arriveront, ses portes s'ouvrirent devant eux...</p>	Albert Kazimrski
	<p>...Quand ils y parviennent, ses portes s'ouvrent...</p>	André Chouraqui
	<p>...Puis quand ils y parviendront, ses portes s'ouvrirent...</p>	Boureïma Abdou Daouda
	<p>...A leur arrivée, les portes s'ouvrirent...</p>	Claude-Étienne Savary
	<p>...Ses portes s'ouvrirent à leur arrivée...</p>	Denise Masson
	<p>...A leur arrivée les portes s'ouvrirent et les gardes [de l'Enfer] leur diront...</p>	G.H. Abolqasemi Fakhri
	<p>...Quand ils y arrivent, les portes s'en s'ouvrent largement...</p>	Jacques Berque
	<p>...A leur arrivée, les portes seront ouvertes...</p>	Jean Grasjean
	<p>...Lorsqu'ils y arriveront, ses portes s'ouvrirent...</p>	Jean-Louis Michon
	<p>... Dès qu'ils y arriveront, les portes s'ouvrirent et ils entendront...</p>	Malek Chebel
	<p>...jusqu'au moment d'y arriver, ses portes s'ouvrent...</p>	Mulana Muhammad Ali
<p>Et les impies seront dirigés par groupes vers la Géhenne dont les portes s'ouvrirent, à</p>	Mohammed Chiadmi	

	leur arrivée...	
	...Lorsqu'ils y arriveront, les portes de l'Enfer s'ouvriront toutes grandes...	Mohammed El-Moktar Ould Bah
	...Puis, quand ils y parviendront, ses portes seront ouvertes...	Muhammad Hamidullah
	...Quand enfin ils y arriveront, ses portes seront ouvertes...	Régis Blachère
	...Jusqu'à ce qu'ils y arrivèrent, ses portes furent ouvertes...	Zineb Abdelaziz

Dans ce verset, la traduction du terme **fath** ne pose pas de problème. Le sens ici est celui du verbe dans son utilisation générale. Quoiqu'il reste un petit détail, dans la transcription du verbe fath en arabe, conjugué à l'imparfait. Il y a au-dessus du verbe une chedda (◌ِ) qui peut exprimer en arabe, entre autres, l'amplification. Tous les traducteurs n'ont pas rendu cette amplification, sauf Berque (s'ouvrent largement) et Ould Bah (s'ouvriront toutes grandes), qui ont ajouté l'adverbe **largement** et **grande** pour exprimer cette emphase.

4.6-Sourate Al-Nasr 110

Verset 1 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
Translittération 'Idhā Jā'a Naşru Allāhi Wa Al-Fatḥu	Lorsque viendra l'assistance de Dieu ainsi que la victoire .	Abdallah Penot
	Lorsque l'assistance de Dieu et la victoire nous arrivent.	Albert Kazimrski
	Quand le secours d'Allah vient avec la victoire .	André Chouraqui
	Lorsque vient le secours d'Allah (pour toi Mohammed contre les ennemis) ainsi que la victoire (la conquête de la Mecque).	Boureïma Abdou Daouda

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

	Lorsque Dieu enverra son secours et la <u>victoire.</u>	Claude-Étienne Savary
	Lorsque viennent le secours de Dieu et la <u>victoire.</u>	Denise Masson
	[Prophète !] Quand viennent le secours de DIEU et la <u>victoire</u> (le triomphe).	G.H. Abolqasemi Fakhri
	Quand va venir de Dieu le secours victorieux, <u>l'ouverture.</u>	Jacques Berque
	Quand viennent le secours de Dieu et la <u>victoire.</u>	Jean Grasjean
	Lorsqu'arrivent le secours de Dieu et la <u>victoire.</u>	Jean-Louis Michon
	Quand l'aide d'Allah sera venue et que la <u>victoire</u> sera proche.	Malek Chebel
	Quand viendront l'aide d'Allah et la <u>victoire.</u>	Mulana Muhammad Ali
	Lorsque le secours de Dieu et Sa <u>victoire</u> viendront.	Mohammed Chiadmi
	Quand le secours divin arrive, suivi de la <u>victoire.</u>	Mohammed El-Moktar Ould Bah
	Lorsque vient le secours de Dieu, ainsi que la <u>victoire.</u>	Muhammad Hamidullah
	Quand le secours d'Allah viendra à toi, ainsi que le <u>succès.</u>	Régis Blachère
	Quand auront lieu la Victoire d'Allah et <u>l'ouverture divine.</u>	Zineb Abdelaziz

Nous remarquons que tous les traducteurs ont traduit le terme **fath** ici par **victoire** ou **succès**. Ce qui représente la

traduction appropriée, car il s'agit là de la conquête de la Mecque par les musulmans et les conversions massives qui en ont résulté, et non pas d'une ouverture. C'est par cela que Berque et Abdelaziz ont traduit le terme. C'est une traduction littérale, loin du sens voulu par le verset.

Selon l'exemple donné du terme *fath* et sa traduction citée plus haut, je considère que cela représente une restriction sémantique et polysémique dans la traduction. Du fait, du sens que ça peut prendre le verbe en arabe et la difficulté de sa traduction. Si le traducteur ne maîtrise pas bien la langue arabe, et ne connaît pas les raisons de la révélation des versets qu'il traduit, il va sans doute se tromper dans la traduction.

5-Comparaison de la traduction du terme Iddah

Dans ce qui suit, nous allons voir comment les traducteurs ont traduit le terme intraduisible **الْإِدَّة** (Iddah) dans la Sourate Al-Talaq (65), verset 1, et Sourate Al-Ahzab (33), verset 49. Il y lieu de souligner que le concept est spécifique à l'Islam.

Pour commencer, le chercheur donnera la définition du terme dans son contexte coranique. L'origine du terme est le verbe *adda* qui veut dire compter ou calculer. Il faut distinguer entre deux types de *iddha* :

A- Pour une femme qui est répudiée avant consommation du mariage. Celle-ci n'est pas tenue d'observer la retraite légale conformément au Coran (S. 33, V. 48). Ibnou Arafa a ainsi défini la *iddha* ou la retraite légale par : « *C'est le laps de temps pendant lequel le mariage est défendu à la suite de l'annulation d'un précédent mariage, du décès du mari ou de la répudiation* ».

A.1- Pour la femme menstruée répudiée après la consommation du mariage, dont la retraite est de trois *kourou* (Coran S. 2, V. 228). *Kourou* veut dire période inter-menstruelle.

A.2- Pour l'épouse qui n'est pas menstruée en raison de son jeune âge, ou ne l'est plus en raison de la ménopause, sa retraite légale est de trois mois (Coran S. 65, V. 4).

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

B. La *iddha* pour la veuve, que le mariage ait été consommé ou non, même si elle est impubère, est de quatre mois et dix jours (Coran S. 2, V. 234). La *idhha* de la femme enceinte s'arrête à sa délivrance qu'il y ait eu répudiation ou décès (9 Coran S. 65, V. 4). (v. Tiar, s.d., p. 49). Ce concept se trouve en français, et s'applique juridiquement aux femmes d'une façon différente. Le Code civil français explique la notion de délai de viduité par :

Afin d'éviter les conflits de filiation paternelle concernant les enfants qui ont pu être conçus pendant la période au cours de laquelle les époux se trouvaient en instance de divorce ou encore pendant la période qui a précédé le décès du mari de la mère, la loi avait institué un délai de 300 jours pendant lequel cette dernière ne pouvait contracter un nouveau mariage. (V. dictionnaire juridique en ligne).

Il est nécessaire de noter que cette disposition a été abrogée par une Loi n°2004-439 du 26 mai 2004. La femme divorcée peut dorénavant se remarier dès que le jugement est devenu définitif.

Le grand dictionnaire terminologique définit le terme comme : « *délai que doit respecter la veuve ou la femme divorcée avant de se remarier; ce délai a pour but d'éviter les confusions de part, c'est-à-dire l'incertitude relative à la paternité de l'enfant à naître* ».

C'est un bon exemple qui reflète une des restrictions de la traduction du Coran : la restriction culturelle. La *iddah* est différente du délai de viduité, selon ce qu'on vient de présenter comme définitions.

5.1-Sourate Al-Al-Talaq (65)

Verset 1 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
<p>يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِذَا طَلَقْتُمُ النِّسَاءَ فَطَلَّقُوهُنَّ لِعَدَّتِهِنَّ وَأَحْصُوا الْعِدَّةَ وَاتَّقُوا اللَّهَ رَبَّكُمْ لَا تُخْرِجُوهُنَّ مِنْ بُيُوتِهِنَّ وَلَا يَخْرُجْنَ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَنَّ بِفَاحِشَةٍ مُّبِينَةٍ وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ وَمَنْ</p>	<p>O Prophète, lorsque vous répudiez vos épouses, répudiez-les au terme de leur délai de viduité et comptez en le nombre des jours.</p>	<p>Abdallah Penot</p>
	<p>O Prophète! Ne</p>	<p>Albert Kazimrski</p>

<p>يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ لَا تَدْرِي لَعَلَّ اللَّهَ يُحْدِثُ بَعْدَ ذَلِكَ أَمْرًا.</p> <p>Translittération Yā 'Ayyuhā An-Nabīyu 'Idhā Ṭallaqtumu An-Nisā' Faṭalliḳūhunna Li`iddatihinna Wa 'Aḥṣū Al'Iddata Wa Attaḳū Allāha Rabbakum Lā Tukhrijūhunna Min Buyūtihinna Wa Lā Yakhrujna 'Illā 'An Ya'tīna Bifāḥishatin Mubayyinatin Wa Tilka Ḥudūdu Allāhi Wa Man Yata`adda Ḥudūda Allāhi Faḳad Ḍalama Nafsahu Lā Tadrī La`alla Allāha Yuḥdithu Ba`da Dhālika ' Amrāan</p>	<p>répudiez vos femmes qu'au terme marqué, comptez les jours exactement.</p>	
	<p>Ohé, le Nabi, quand vous répudiez des femmes, répudiez-les après leur période. Calculez la période.</p>	André Chouraqui
	<p>O Prophète! quand vous répudiez des femmes, répudiez-les conformément à leur Iddah(période d'attente prescrite ou période de viduité).</p>	Boureïma Abdou Daouda
	<p>O Prophète! Ne répudiez vos femmes qu'au terme marqué, Comptez les jours exactement.</p>	Claude-Étienne Savary
	<p>O Prophète, lorsque vous voulez répudier vos femmes, faites-le à l'issu de la période d'attente. Calculez soigneusement le délai.</p>	Denise Masson
	<p>Prophète, quand vous divorcez des femmes, divorcez d'elles dans leur période [d'attente, entre deux règles et n'ayant pas eu rapports sexuels].</p>	G.H. Abolqasemi Fakhri
	<p>Prophète, quand vous répudiez vos femmes, eh bien! ne le faites qu'en respectant leur délai de viduité, qu'il faut exactement compter.</p>	Jacques Berque
	<p>Prophète, quand vous</p>	Jean Grasjean

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

	<p>répudiez vos femmes, répudiez-les dans le délai prescrit. Comptez-en les jours.</p>	
	<p>O Prophète ! Lorsque vous répudiez vos femmes, faites-le à l'issue de leur délai d'attente, et calculez bien le délai.</p>	Jean-Louis Michon
	<p>Ô Prophète ! Si vous répudiez les femmes, répudiez-les après avoir respecté leur délai de viduité. Comptez les jours avec précision...</p>	Malek Chebel
	<p>O Prophète, quand vous divorcez de femmes, divorcez selon leur période prescrite, et calculez la période.</p>	Mulana Muhammad Ali
	<p>Ô Prophète ! Quand vous répudiez vos femmes, faites-le en respectant leur délai de viduité, dont vous compterez les jours avec soin.</p>	Mohammed Chiadmi
	<p>Ô Prophète! En cas de répudiation de vos épouses, tenez compte de leur viduité, en respectant la période de retraite légale.</p>	Mohammed El-Moktar Ould Bah
	<p>Ho, le Prophète! Quand vous divorcez d'avec les femmes, alors divorcez d'avec elle selon leur délai; et tenez compte du délai.</p>	Muhammad Hamidullah
	<p>O Prophète, quand vous répudiez vos femmes,</p>	Régis Blachère

	répudiez-les a[l' issu de] leur période [d'attente]! Dénombrer donc les jours de cette période!	
	O Prophète, quand vous divorcez de femmes, divorcez avec elles en tenant compte de leur période légale , et calculez bien la période légale .	Zineb Abdelaziz

5.2-Sourate Al-Ahzab (33)

Verset 49 en Arabe	Traduction en Français	Traducteur
<p>يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نَكَحْتُمُ الْمُؤْمِنَاتِ ثُمَّ طَلَقْتُمُوهُنَّ مِنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ فَمَا لَكُمْ عَلَيْهِنَّ مِنْ عِدَّةٍ تَعْتَدُونَهَا فَمَعَهُنَّ وَسِرَّحُوهُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا.</p> <p>Translittération Yā 'Ayyuhā Al-Ladhīna 'Āmanū 'Idhā Nakaḥtumū Al-Mu'umināti Thumma Ṭallaqtumūhunna Min Qabli 'An Tamassūhunna Famā Lakum `Alayhinna Min `Iddatin Ta `taddūnahā Famatti `ūhunna Wa Sarriḥūhunna Sarāḥāan Jamīlāan</p>	<p>O vous qui avez la foi, lorsque vous répudiez des croyantes que vous avez épousées avant d'avoir consommé le mariage, vous n'avez pas à leur imposer de délai de viduité.</p>	Abdallah Penot
	<p>Ô croyants ! si vous répudiez une femme fidèle avant d'avoir eu commerce avec elle, ne la retenez point au-delà du terme prescrit. Donnez-lui ce que la loi ordonne, et renvoyez-la avec honnêteté</p>	Albert Kazimrski
	<p>Ohé, ceux qui adhèrent, quand vous épousez des adhérentes, si vous les répudiez avant de les avoir touchées, vous n'avez pas de délai à leur imposer...</p>	André Chouraqui
	<p>O vous qui croyez! Quand vous vous mariez</p>	Boureïma Abdou Daouda

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

	avec des croyantes et ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, vous ne pouvez les imposer une <u>période d'attente.</u>	
	O croyants! Si vous répudiez une femme fidèle avant d'avoir eu commerce avec elle, ne la retenez point au -delà du <u>terme prescrit.</u>	Claude-Étienne Savary
	O vous qui croyez! Quand vous épousez des croyantes et que vous les répudiez ensuite sans les avoir touchées, vous n'avez pas à leur imposer une <u>période d'attente.</u>	Denise Masson
	Croyants, quand vous épousez des croyantes et vous divorcez avec elles sans les avoir touchées, vous n'avez pas à leurs imposer <u>une période [d'attente].</u>	G.H. Abolqasemi Fakhri
	Vous qui croyez, si vous épousez des croyantes, et puis de les répudiez avant de les avoir touchées, vous ne devez pas les imposer de <u>délai arbitraire...</u>	Jacques Berque
	Croyants, quand vous épousez des croyantes et vous répudiez avec elles sans les avoir touchées, vous n'avez pas à leurs imposer <u>une période d'attente.</u>	Jean Grasjean
	O vous qui croyez !	Jean-Louis

	<p>Quand vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez avant de les avoir touchées, vous n'avez pas à leur imposer une <u>période de viduité.</u></p>	<p>Michon</p>
	<p>Ô vous les croyants ! Si vous avez épousé des croyantes et si vous les avez répudiées avant même que vous les ayez touchées, vous ne pouvez les soumettre à une quelconque <u>période de viduité.</u></p>	<p>Malek Chebel</p>
	<p>O vous qui croyez ! Quand vous épousez des femmes croyantes, et que vous en divorcez avant de les avoir touchées, vous n'avez dans leur cas aucune <u>période à attendre.</u></p>	<p>Mulana Muhammad Ali</p>
	<p>Ô vous qui croyez ! Si vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez, avant d'avoir consommé le mariage, vous n'avez pas le droit de leur imposer une <u>période de viduité.</u></p>	<p>Mohammed Chiadmi</p>
	<p>Ô vous qui croyez ! Si vous épousez des croyantes et que vous les répudiez avant de les toucher, vous n'avez pas à leur imposer la <u>période de viduité.</u></p>	<p>Mohammed El- Moktar Ould Bah</p>
	<p>Ho, les croyants! Quand vous vous mariez avec</p>	<p>Muhammad Hamidullah</p>

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

	<p>des croyantes, et qu'ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, il ne leur incombe pas, alors, d'attendre, en votre faveur, un <u>temps d'attente</u>.</p>	
	<p>Ô vous qui croyez ! quand vous épousez des Croyantes puisque vous les répudiez avant de les avoir touchées, vous n'avez pas à leur imposer <u>une période d'attente</u> comptée par vous.</p>	<p>Régis Blachère</p>
	<p>O vous qui devîntes croyants, si vous épousez des croyantes, ensuite vous divorcez avec elles avant de les avoir touchées, vous n'avez pas de <u>période légale</u> à devoir observer.</p>	<p>Zineb Abdelaziz</p>

Dans les deux versets, la plupart des traducteurs ont traduit le terme *iddha* soit par délai de viduité, terme marqué, terme prescrit, ou période d'attente. Le traducteur Boureïama et Régis l'ont traduit par *Iddah*. Ils ont recouru à la translittération, et ils ont annoté leur traduction en bas de page. Pour moi, c'est le meilleur outil que le traducteur peut utiliser dans ces cas. Il s'agit ici d'une restriction culturelle de la traduction du Coran, car le terme *iddha*, avec ses conséquences pour la femme (en Islam, dans ce délai la femme ne peut voir aucune personne jusqu'à la fin de dudit délai, à quelques exceptions près), est intraduisible. Cette notion est absente, par exemple, dans le code de famille français, et le terme français proposé, délai de viduité ou autre, ne peut constituer un synonyme ou un équivalent du

terme *iddah* en arabe. De ce fait, la traduction proposée par Boureïama et Régis est la plus adéquate.

Dans tous les exemples que j'ai susmentionnés, l'approche des traducteurs à l'égard de la traduction des termes coraniques variait entre la traduction littérale, et la traduction par annotation.

6- Conclusion

Nous avons abordé dans notre travail la question du concept de traduisibilité et de l'intraduisibilité, en général, et celle du Coran en particulier. Ainsi, nous avons démontré la singularité du texte coranique en se basant sur des échantillons de traduction de versets, qui sont loin d'être représentatifs. Le problème qui se pose le plus pour le texte coranique est comment le traduire tout en restant fidèle au texte, sans pour autant nuire au sens? Nous croyons que cela serait possible dans le cas du Coran qu'à l'aide de notes explicatives du traducteur, qui vont sauver la traduction sur le plan sémantique, mais le style reste inimitable. De plus, il y a lieu de mentionner que certains traducteurs ont intitulé leur traduction du Coran par interprétation du sens des versets du Coran, afin d'affirmer que le Coran est intraduisible et inimitable, mais l'interprétation de ses versets est possible, à l'instar de Marmaduke Pickthall (1930), qui a affirmé dans son introduction de sa traduction anglaise du Coran intitulée :*The Meaning of the Glorious Qur'an*, le suivant :

"... The Qur'an cannot be translated. ... The book is here rendered almost literally and every effort has been made to choose befitting language. But the result is not the Glorious Qur'an, that inimitable symphony, the very sounds of which move men to tears and ecstasy. It is only an attempt to present the meaning of the Qur'an-and peradventure something of the charm in English. It can never take the place of the Qur'an in Arabic, nor is it meant to do so..."

Du point de vue religieux, la traduction du Coran n'est pas interdite. Et tant que l'islam, au vu des musulmans, est venu pour toute l'humanité, et ses enseignements sont transmis à l'aide du Coran, révélé en langue arabe, alors sa traduction

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

s'impose et devient indispensable, car la majorité des peuples ne sont pas des arabophones.

Références

- Abdallah, Penot (s.d.). *Le Coran*. Alif Editions. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/abdallah-penot/> [consulté le 23 mars 2017].
- Abdul-Raof, Hussein (2004). *The Qur'an: Limits of translatability. Cultural encounters in translation from Arabic*. Au S. Faiq (Ed.). Multilingual Matters Ltd. Clevedon, UK. (pp. 91–106).
- Alain Flaubert, Takam (s.d.). *De la traduisibilité et de l'intraduisibilité: Une approche linguistique de la traduction*. Dalhousie University.
- Alasdair, Watson (2007). *UNTRANSLATABILITY AND THE QUR'AN*. MSc in Translation Studies, University of Edinburgh.
- Albert Kazimirski (s.d.). *Le Coran*. Édition de Kazimirski. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/albert-kazimirski/> [consulté le 23 mars 2017].
- André, Chouraqui (s.d.). *Le Coran*. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/andre-chouraqui/> [consulté le 23 mars 2017].
- Amélie, Neuve-Église (2006). « Les traductions françaises du Coran : de l'orientalisme à une lecture plus musulmane ? ». *Theran 11*.
- Barbara, Cassin (s.d.). *L'énergie des intraduisibles. La traduction comme paradigme pour des sciences humaines*.
- Boureima Abdou Daouda (1999). *Le sens des versets du Saint Qur'an*. Édition Daroussalam. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/boureima-abdou-daouda/> [consulté le 24 mars 2017].
- Catford, J. C. (1965). *A Linguistic Theory of Translation*. An Essay in Applied Linguistics. London: Oxford University Press.
- Chokri, Mimouni. *Traduction du texte religieux : créativité littéraire et persécution*. DOCT-US, an III, 1, 2011.
- Claude Etienne, Savary (1972). *Le Coran*. Librairies Associées. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/claude-etienne-savary/> [consulté le 26 mars 2017].

- Claudine, Lécivain (2007). « L'Intraduisible et ses résidus ». *Babilónia*, 05, pp. 139-147.
- Christine, Durieux (s.d.). *L'intraduisible dans le dialogue interculturel*. Université de Caen.
- Denise, Masson (1996). *Le Coran*. Édition de D. Masson. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/denise-masson/> [consulté le 26 mars 2017].
- Durieux, Christine (2010). « Traduire l'intraduisible : négocier un compromis ». *Meta*, 551, pp. 23-30.
- Edouard, Montet (1925). *Le Coran*. Payot, Paris. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/edouard-montet/> [consulté le 27 mars 2017].
- Jacques, Berque (1990). *Le Coran*. Édition Sindbad, Paris. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/jacques-berque/> [consulté le 28 mars 2017].
- Jean, Grosjean (1979). *Le Coran*. Éditions Philippe Lebaud. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/jean-grosjean/> [consulté le 28 mars 2017].
- Jean-Louis, Michon (s.d.). *Le Coran*. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/jean-louis-michon/> [consulté le 29 mars 2017].
- Malek, Chebel (s.d.). *Le Coran*. Fayard. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/malek-chebel/> [consulté le 29 mars 2017].
- Marmaduke, Pickthall (1930). *The Meaning of the Glorious Qur'an*. Disponible à : <http://www.khayma.com/librarians/call2islaam/quran/pickthall/index.html> [consulte le 06/04/2017].
- Maulana, Muhammad Ali (1990). *The Holy Quran*. Publié par Ahmadiyya Anjuman Isha'at. Traduit de l'anglais par Gille Valois. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/maulana-muhammad-ali/> [consulté le 29 mars 2017].
- Maurice, Borrmans (s.d.). *Les traductions françaises du Coran : présentation et évaluation*. Disponible à : www.arcre.org/wp.../Les-traductions-du-Coran.-P.-Borrmans1.doc [consulté le 30 mars 2017]
- Mohammed, Tiar (s.d.). *Recueil des textes juridiques et actes notaires, arabe-français*. Imp. E.P.A., Alger.

Le Coran, entre traduisibilité et intraduisibilité
Cas de versets du Coran traduits de l'Arabe vers le Français

- Muhammad, Hamidullah (1977). *Le Coran*. Le club Français du Livre. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/mohammed-hamidullah/> [consulté le 30 mars 2017].
- Muhammad, Hamidullah (1978). *SAHIFAH HAMMAM IBN MUNABBIH*. Traduit par Hossein G. Tocheport.
- M. El-Moktar, Ould Bah (1427 H.). *Le Noble Coran*. Complexe Roi Fahd. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/mohammed-el-moktar-ould-bah/> [consulté le 29 mars 2017].
- M. H. Makhlouf (1932). *Manhaj l-Yaqîn*. Éd. Mustafa Lubâbâ l-halabî, p. 62
- Najim, Iman & al (s.d). *The Qur'an: Limits of Translatability*. Centre of Quranic Research International Journal. Disponible à : https://umexpert.um.edu.my/file/publication/00002851_84310.pdf [consulté le 25 mars 2017].
- Nida, E. (1964/2003). *Principles of Correspondence*. In: L. Venuti (ed.). *The Translation Studies Reader*. London and New York: Routledge. pp.126-140.
- Pierre, Lassave (2009). « Traduire l'intraduisible ». *Archives de sciences sociales des religions*. Juillet-septembre 147. Disponible à : <http://assr.revues.org/21307> ; DOI : 10.4000/assr.21307. [Consulté le 28 mars 2017].
- Raed Al-Jabiri (2008). *Reasons for the Possible Incomprehensibility of Some Verses of Three Translations of the Meaning of the Holy Quran into English*. European Studies Research Institute (ESRI), School of languages University of Salford, Salford, UK.
- Régis, Blachère (1966). *Le Coran*. G. P. Maisonneuve et Larose. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/regis-blachere/> [consulté le 30 mars 2017].
- Sadek, Gaafar et Basalamah, Salah (2007). « Les débats autour de la traduction du Coran ». *Théologiques*, 152, pp. 89–113.
- Trabelsi, Chédia (2000). « La problématique de la traduction du Coran: étude comparative de quatre traductions françaises de la sourate « La lumière ». *Meta*, 453, pp. 400–411.
- Zeinab, Abdelaziz (2009). *Le Quran*. Conveying Islamic Message Society, Alexandrie, Égypte. Disponible à : <http://www.lenoblecoran.fr/zeinab-abdelaziz/> [consulté le 30 mars 2017].